

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du plan pluriannuel de gestion des bassins versant  
Durèze-Soulège, Escouach-Romédol, Lestage  
sur les communes de

**Sainte Florence – Civrac sur Dordogne – Saint Pey de Castets – Mouliets et Villemartin – Pujols – Doulezon - Bossugan – Sainte Radegonde – Ruch – Saint Antoine du Queyret – Lustrac de Durèze – Pellegrue – Flaujagues – Juillac – Pessac sur Dordogne – Gensac – Coubeyrac – Massugas – Lustrac de Durèze – Soussac – Cazaugitat – Auriolles – Saint Avit de Soulège – Saint Quentin de Caplong – Caplog – Landerrouat.**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 23 octobre 2023 au mardi 21 novembre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des bassins versants du Durèze-Soulège, Escouach-Romédol, Lestage sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMERE2M) – 43, route de l'entre deux mers 11, avenue du 08 mai 1945 33420 BRANNE. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Ludovic DUBOIS ou Madame Pauline GILLAIZEAU.

**Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies Pellegrue (siège de l'enquête publique) - Mouliets et Villemartin – Saint Pey de Castets – Pessac sur Dordogne** aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde **[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)** rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au commissaire enquêteur à la Mairie de Pellegrue siège de l'enquête**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Joël GILLON Ingénieur des travaux publics de l'État retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Christian Marchais désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

- **Lundi 23 octobre 2023 de 09h00 - 12h00 Mairie de Saint Pey de Castets**
- **Jeudi 09 novembre 2023 de 09h00 - 12h00 Mairie de Pessac sur Dordogne**
- **Vendredi 17 novembre 2023 de 09h00 - 12h00 Mairie de Saint Pey de Castets**
- **Vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 - 17h00 Mairie de Mouliets et Villemartin**
- **Mardi 21 novembre 2023 de 14h30 - 17h30 Mairie de Pellegrue**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de **Pellegrue - Mouliets et Villemartin – Saint Pey de Castets – Pessac sur Dordogne**, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.